

# Décrets et arrêtés

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

### Décret Présidentiel n° 2021-102 du 12 août 2021, portant cessation de fonctions d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret gouvernemental n° 2016-1405 du 23 décembre 2016 relatif à la nomination d'un gouverneur au gouvernorat de Bizerte,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Gouider, gouverneur au gouvernorat de Bizerte.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 12 août 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

### Décret Présidentiel n° 2021-103 du 12 août 2021, portant nomination d'un gouverneur.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, relatif à la cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Monsieur Samir Abdellaoui est chargé des fonctions de gouverneur au gouvernorat de Bizerte.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 12 août 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

## MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'APPUI A L'INVESTISSEMENT

### Arrêté de la chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement du 12 août 2021, portant délégation de signature en matière disciplinaire.

La chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2021-27 du 7 juin 2021,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975 autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 91-556 du 23 avril 1991, portant organisation du ministère des finances ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété et notamment le décret gouvernemental n° 2019-491 du 10 juin 2019,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-155 du 16 mars 2020 portant nomination de Monsieur Zouhaier Attalah inspecteur général des services financiers, chef de cabinet du ministre des finances à compter du 9 mars 2020,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-85 du 2 août 2021, portant nomination d'une chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement.

Arrête:

Article premier - Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n° 97-83 du 20 décembre 1997 modifiant et complétant la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, la chargée du ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement délègue à Monsieur Zouhaier Attalah, chef de cabinet du ministre de